



# CADEUL

CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS  
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

---

## **Politique de gestion des réseaux sociaux**

**Conseil d'administration**

*Adopté lors de la séance du 22 mai 2016*

---

**Session d'été 2016**

## Table des matières

Table des matières.....	1
Préambule .....	2
Chapitre 1 - Dispositions générales.....	2
Section 1 - Définitions.....	2
Section 2 - Champ d'application .....	2
Section 3 - Responsabilité de l'application.....	2
Chapitre 2 - Directives.....	3
Section 1 - Publication et partage de contenu.....	3
Section 2 - Participation et présence sur les réseaux sociaux.....	3
Section 3 - Modération.....	4
Chapitre 3 - Les filiales.....	4
Chapitre 4 - L'utilisation des réseaux sociaux par le personnel .....	5
Section 1 - Comportements attendus en tout temps .....	5
Section 2 - L'utilisation sur les heures de travail .....	5
Section 3 - Sanctions possibles .....	5
Chapitre 5 - Modification .....	6

## **Préambule**

La présente politique de gestion des réseaux sociaux régit et encadre l'utilisation des outils numériques par le Comité exécutif et le personnel de la *Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval* (ci-après appelé CADEUL).

Les outils numériques de l'organisme régis par cette politique sont les sites Web, les pages Facebook, les comptes Twitter, les comptes YouTube, les comptes courriels et toutes autres plateformes de réseaux sociaux appartenant à l'organisme, à une de ses filiales ou un de ses services. Ces outils sont des espaces numériques permettant aux membres, à la communauté universitaire et à la société, d'interagir et d'en apprendre sur l'organisme et sur ses services par le partage d'informations, de photos, de vidéos, etc.

Le but de cette politique est d'offrir un espace virtuel instructif, accessible, efficace et respectueux pour tous et toutes, en lien avec nos services, nos événements, nos activités et nos positions.

Le préambule fait partie intégrante de la politique.

## **Chapitre 1 - Dispositions générales**

### **Section 1 - Définitions**

- a) Réseaux sociaux : l'ensemble des plateformes numériques permettant le partage de contenu écrit, vidéo, audio ou visuel et la création de relations entre les organisations et/ou les individus.
- b) Direction de filiale ou de service : l'équipe de direction du Pub Universitaire, de Saveurs Campus, du Dépanneur Chez Alphonse, du Café Équilibre, de la garderie Petit Campus, puis le coordonnateur du Bureau des droits étudiants, le gérant du Marché du livre usagé et les responsables affectés aux communications concernant les assurances collectives offertes par la CADEUL.

### **Section 2 - Champ d'application**

La présente politique s'applique à l'ensemble des services, des filiales et des activités de l'organisme sur les plateformes numériques des réseaux sociaux. Ceci inclut les pages pour le Show de la Rentrée, le Marché du livre usagé, l'agenda universitaire, les services et les événements du Pub Universitaire, du Dépanneur Chez Alphonse, du Café Équilibre, de Saveurs Campus, ainsi que les services ou filiales qui seront développés à la suite de l'adoption de cette politique.

Toute autre politique de l'organisme, de ses services ou de ses filiales traitant de la gestion des outils numériques ou des réseaux sociaux est complémentaire à celle-ci et ne prévaut pas sur cette politique, sauf sous indication contraire prise par une résolution du Conseil d'administration de la CADEUL.

### **Section 3 - Responsabilité de l'application**

Pour les services, les activités et les événements de la CADEUL, le Comité exécutif, avec l'aide de l'attaché aux communications, est responsable de la mise en application de la présente politique.

Dans le cas des services et des événements des filiales, la direction de chacune des filiales et le Comité exécutif, avec l'aide de l'attaché aux communications, sont responsables de l'application de la présente politique.

## Chapitre 2 - Directives

Les plateformes numériques des réseaux sociaux appartenant à la CADEUL, à un de ses services ou de ses filiales doivent respecter les directives mentionnées dans ce chapitre.

### **Section 1 - Publication et partage de contenu**

- a) l'autorisation d'un membre du Comité exécutif est nécessaire pour créer un événement, une page, un compte, un groupe ou une adresse courriel lié à la CADEUL;
- b) l'autorisation d'un membre du Comité exécutif est nécessaire pour publier, partager ou afficher du contenu sur les réseaux sociaux associés à la CADEUL ;
- c) les employé-e-s de la CADEUL, notamment l'attaché aux communications et les adjointes et adjoints, peuvent commenter directement les publications sur les réseaux sociaux associés à la CADEUL ;
- d) les employé-e-s de la CADEUL, notamment l'attaché aux communications et les adjointes et adjoints, peuvent répondre directement aux messages et aux questions ordinaires qui sont adressés à la CADEUL via les réseaux sociaux ;
- e) la direction d'une filiale ou d'un service de la CADEUL exerce les mêmes pouvoirs que les membres du Comité exécutif en ce qui a trait à la gestion des réseaux sociaux associés à la filiale ou au service dont elle est responsable ;
- f) les publications de la CADEUL doivent promouvoir sa mission et ses mandats pris en instance. En l'absence de mandat sur un sujet spécifique, l'information qui intéresse ses membres doit être transmise de manière objective et neutre ;
- g) la reproduction ou la diffusion d'une œuvre ou d'un texte soumis à des droits d'auteur nécessite l'autorisation préalable de la personne titulaire du droit d'auteur ;
- h) les publications des comptes reliés à la CADEUL, ses services et ses filiales ne doivent pas contenir de contenu illégal, obscène, diffamatoire, menaçant, offensant ou abusif ;
- i) les publications des comptes reliés à la CADEUL, ses services et ses filiales, ne doivent pas porter atteinte intentionnellement à la réputation ou à la dignité d'un individu, un groupe ou une organisation ;
- j) les publications de la CADEUL doivent servir à promouvoir sa mission, c'est-à-dire la défense des droits et des intérêts de ses membres, l'offre de services et la dynamisation de la vie universitaire, notamment en matière pédagogique, politique, économique, sociale et culturelle, tant au sein de l'Université Laval que sur la scène régionale et nationale ;
- k) les publications des services et des filiales de la CADEUL doivent concerner leur mission uniquement ;
- l) la CADEUL s'engage à valider l'exactitude des informations diffusées sur ses réseaux sociaux ;
- m) la CADEUL, ses services et ses filiales se gardent le droit en tout temps de modifier ou de supprimer toutes publications, événements, toute page, compte, groupe ou adresse courriel;
- n) la CADEUL, ses services et ses filiales se gardent le droit de faire la promotion de contenu provenant d'une source externe sur les réseaux sociaux.
- o) la CADEUL, ses services et ses filiales se donnent le droit de définir les conditions particulières d'utilisation des réseaux sociaux dont ils sont responsables.

### **Section 2 - Participation et présence sur les réseaux sociaux**

- a) les membres du Comité exécutif peuvent autoriser qu'un compte relié à la CADEUL aime, suive ou s'abonne à une autre organisation, une compagnie, un individu, un parti politique ou un acteur politique lorsque cela est considéré comme pertinent dans le cadre de la mission de la CADEUL ;
- b) la direction d'une filiale ou d'un service peut autoriser qu'un compte relié à sa filiale ou son service aime, suive ou s'abonne à une autre organisation, une compagnie ou un individu, lorsque cela est considéré comme pertinent dans le cadre de sa mission ;

- c) les comptes reliés à la CADEUL, ses services ou ses filiales doivent être équitables dans leurs abonnements ;

### **Section 3 - Modération**

La participation de nos membres, de la communauté universitaire et des communautés externes aux débats qui animent la CADEUL sont des valeurs phares de notre association. Cette participation ne pourrait être encouragée ni préservée sans des normes claires de modération de nos réseaux sociaux. Par de telles normes, la CADEUL souhaite assurer un espace ouvert et respectueux pour toutes et tous. Ainsi, la CADEUL, ses services et ses filiales se réservent le droit de supprimer un propos ou de bloquer une utilisatrice ou un utilisateur qui :

- a) diffuse du contenu diffamatoire, obscène, haineux, dénigrant, irrespectueux, discriminatoire, harcelant, menaçant, illégal ou appelant à la violence ;
- b) porte volontairement atteinte à la dignité ou la réputation d'une personne, d'une organisation, d'une compagnie ou d'un groupe ;
- c) diffuse du contenu indésirable et répétitif, autrement considéré comme du *pourriel* ;
- d) sollicite sans droit les usagers et usagères de nos réseaux sociaux ou fait la promotion d'un produit ou d'un service à caractère commercial ;
- e) utilise les majuscules de manière abusive ;
- f) contrevient aux modalités et conditions de la plateforme utilisée ;
- g) contrevient aux lois ou règlements de l'Université Laval, de la Ville de Québec, de la province du Québec ou du Canada ;
- h) enfreint des droits de propriété intellectuelle;
- i) diffuse sans autorisation du matériel ou des informations appartenant à la CADEUL, à ses services ou ses filiales ;
- j) diffuse du contenu faux ou trompeur ;
- k) utilise un faux compte ou un compte anonyme ;
- l) contrevient autrement aux modalités et conditions de la plateforme utilisée ;

La CADEUL se réserve également le droit de bannir temporairement ou perpétuellement une utilisatrice ou un utilisateur qui contrevient de manière répétée à la présente politique.

### **Chapitre 3 - Les filiales**

Bien que le Pub Universitaire, le Café Équilibre, le Dépanneur Chez Alphonse et Saveurs Campus sont des filiales de la CADEUL, celles-ci jouissent d'une autonomie dans la gestion de leurs services et de leur promotion. Ainsi, cette politique ne vise pas à imposer des contraintes trop restrictives à propos de leur présence sur les réseaux sociaux. Chaque direction de filiale est libre de décider la manière dont sa filiale communique et se présente sur les réseaux sociaux dans un cadre délimité par ses valeurs et les directives générales mentionnées ci-haut.

Cependant, il demeure tout de même que l'image des filiales peut avoir des répercussions directes sur l'image de la CADEUL. Ainsi, la direction de chaque filiale doit offrir un accès autonome à leurs comptes sur les réseaux sociaux au Comité exécutif de la CADEUL afin que celui-ci puisse apporter toutes corrections et/ou modérations nécessaires à la sauvegarde de l'image et des valeurs de l'organisme. Elles doivent aussi aviser la vice-présidence aux affaires internes des employé-e-s qui ont les autorisations et les accès aux comptes de leurs médias sociaux.

Par contre, en aucun cas cette politique ne doit être interprétée comme autorisant le Comité exécutif à exercer un contrôle total et unilatéral des comptes des filiales de la CADEUL sur les réseaux sociaux sans la participation des directions concernées.

## **Chapitre 4 - L'utilisation des réseaux sociaux par le personnel**

### **Section 1 - Comportements attendus en tout temps**

Tout membre du personnel de la CADEUL, de ses filiales et de ses services est tenu de respecter les conditions suivantes lorsqu'il utilise les réseaux sociaux au travail et en dehors de ses heures de travail :

- a) respecter son obligation légale de loyauté envers la CADEUL, ses filiales et ses services. Cette obligation interdit notamment de publier de l'information ou des commentaires pouvant porter atteinte à l'image et à la réputation de la CADEUL, de ses filiales ou de ses services ;
- b) adopter une attitude respectueuse, professionnelle et conforme aux responsabilités liées à sa fonction à la CADEUL, ses filiales et ses services lorsqu'il navigue sur les différents réseaux sociaux ;
- c) respecter la vie privée et la réputation de ses collègues de travail, des autres membres du personnel ou des membres de la communauté universitaire. Ainsi, il est interdit de publier des critiques ou des insultes envers un autre membre du personnel ou un membre de la communauté universitaire sur les réseaux sociaux ou de harceler un collègue, un membre du personnel ou un membre de la communauté universitaire ;
- d) préserver la confidentialité de l'information obtenue dans le cadre de son travail, tel que les informations sur les membres du personnel, les fournisseurs, les membres de la communauté universitaire, des informations financières, etc. Aucune donnée confidentielle ou stratégique de la CADEUL, de l'une de ses filiales ou de l'un de ses services ne peut être publiée sur les réseaux sociaux ;
- e) s'assurer que son opinion personnelle ne soit pas perçue comme étant celle de la CADEUL ou de l'une de ses représentantes ou l'un de ses représentants ;
- f) ne pas utiliser un compte ou une adresse électronique fournie par son employeur pour des fins personnelles ;
- g) ne pas véhiculer des opinions personnelles via un compte ou une adresse électronique fournie par son employeur.

### **Section 2 - L'utilisation sur les heures de travail**

L'utilisation des réseaux sociaux par le personnel sur les heures de travail est permise si cette utilisation :

- a) ne nuit pas à la mission de la CADEUL, de ses services ou de ses filiales ;
- b) ne nuit pas à la réalisation de ses tâches et de ses responsabilités ;
- c) est nécessaire dans le cadre des fonctions ou des tâches associées au poste de l'employé-e.

Les membres du personnel de la CADEUL, de ses filiales et de ses services peuvent utiliser librement les réseaux sociaux sur leurs heures de repas et de pause.

### **Section 3 - Sanctions possibles**

Dans le cas d'une utilisation des réseaux sociaux non conforme à la présente politique, la CADEUL pourra demander au contrevenant de retirer le contenu jugé non conforme et de présenter des excuses aux personnes touchées. De plus, selon la nature et la gravité du préjudice, la CADEUL ou la direction d'une filiale peut imposer des sanctions pouvant aller jusqu'au congédiement de l'employé-e.

## **Chapitre 5 - Modification**

Toute modification à la présente politique doit être autorisée par résolution du Conseil d'administration de la CADEUL.